



PLANNING DE LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS 2024

FONTENAY-SOUS-BOIS

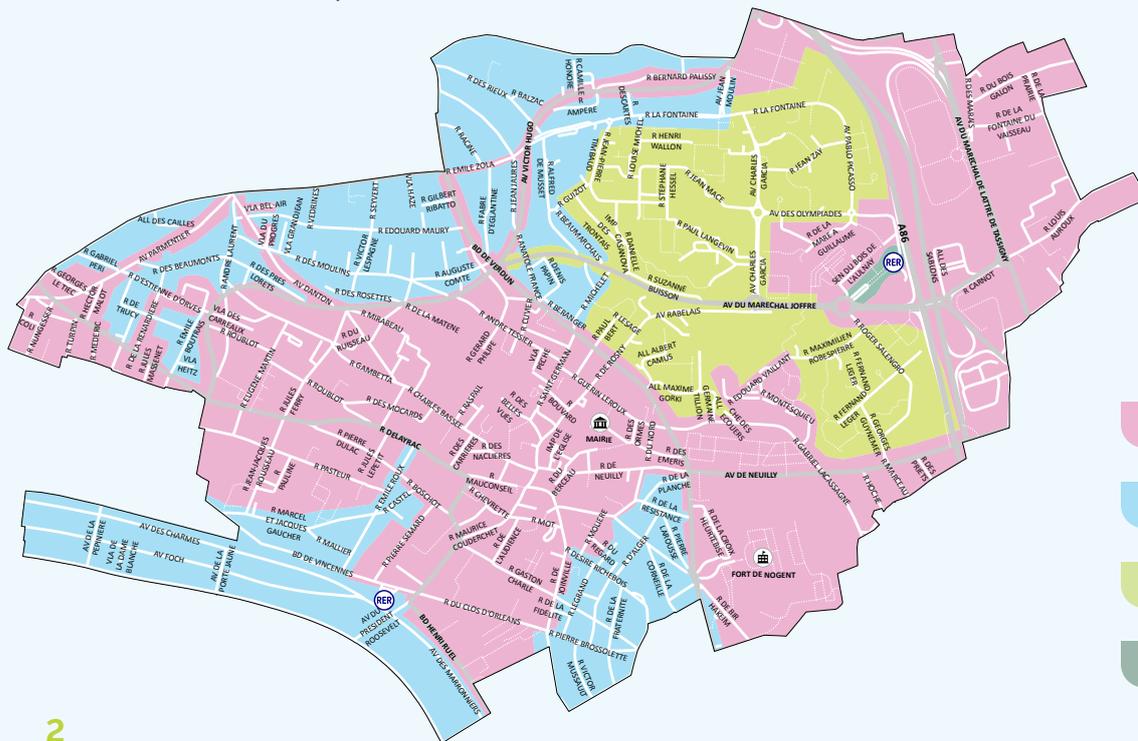
Tous mobilisés pour une ville durable !



Collecte des ordures ménagères

BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Nous vous remercions de bien vouloir mettre vos déchets dans un sac fermé.
Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.

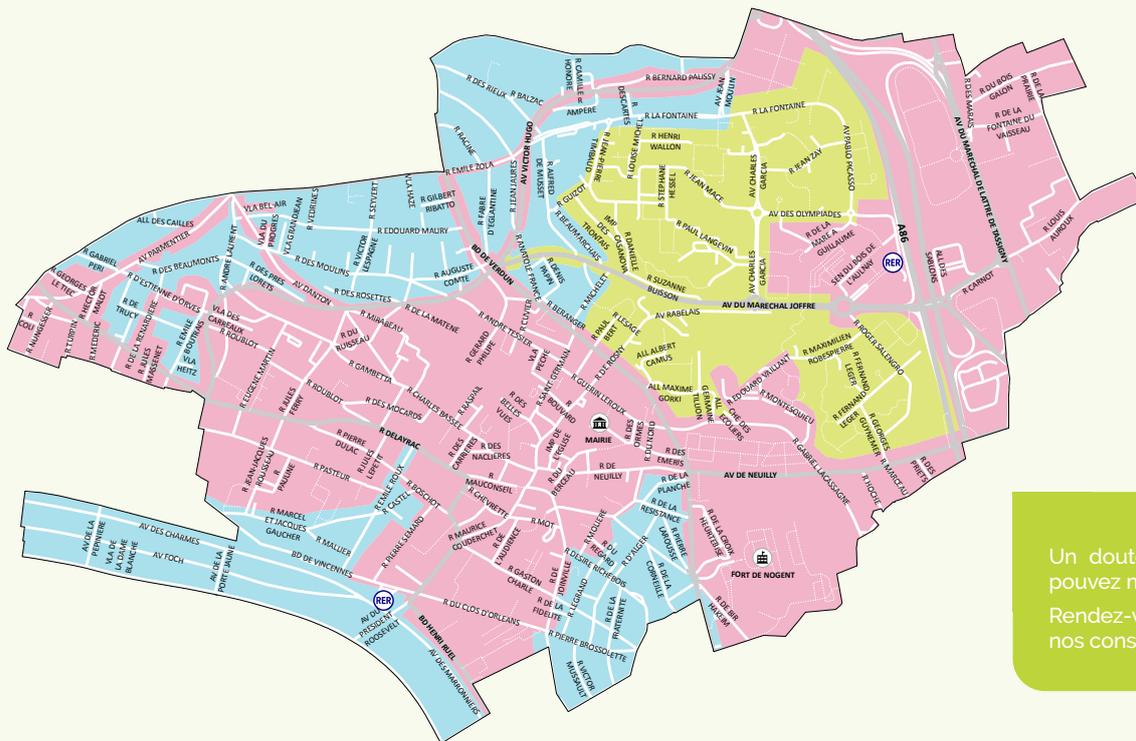


- Lundi matin
- Mercredi matin
- Samedi matin
- Mardi matin
- Vendredi matin
- Lundi après-midi
- Mercredi après-midi
- Vendredi après-midi
- Du lundi matin au samedi matin

Collecte des emballages

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Le bac jaune dit oui à **tous les emballages et à tous les papiers** !
Les bacs doivent être sortis **après 19h, la veille** de la collecte.



-  Mardi après-midi
-  Jeudi matin
-  Vendredi matin

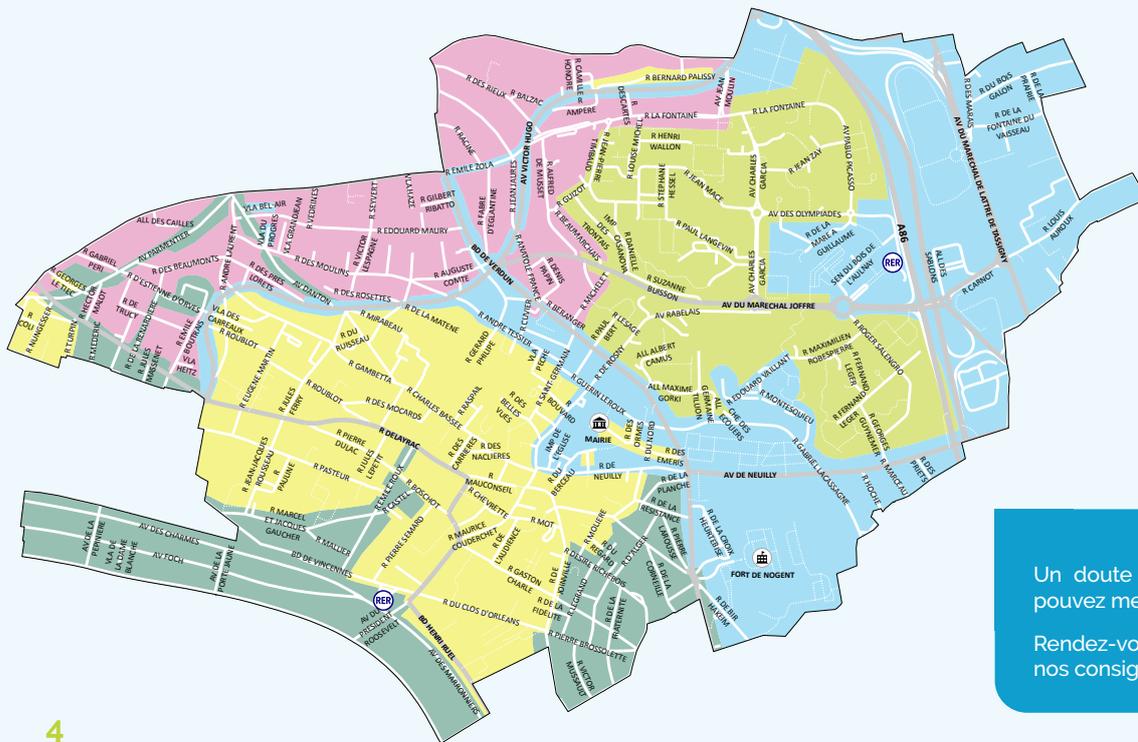


Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac jaune ?
Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Collecte du verre

BAC VERT : VERRE

La collecte du verre est effectuée **une semaine sur deux** suivant votre secteur.
Nous vous remercions de sortir vos bacs **avant 12h**.



Semaines paires

- Jeudi après-midi
- Vendredi après-midi

Semaines impaires

- Mardi après-midi
- Jeudi après-midi
- Vendredi après-midi

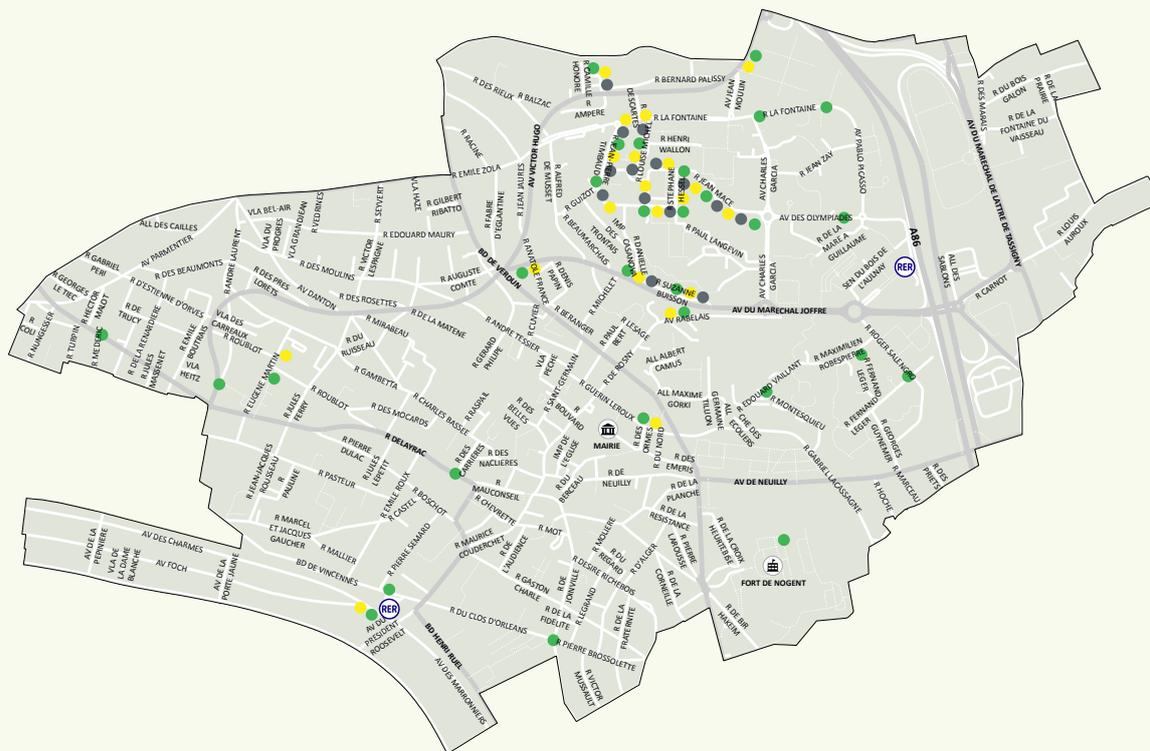


Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bac vert ?

Rendez-vous page 6 pour (re)découvrir nos consignes de tri !

Bornes d'apport volontaire

Ordures ménagères, emballages et verre. Retrouvez l'emplacement des bornes d'apport volontaire sur la carte interactive disponible sur le site internet de Paris Est Marne&Bois : <https://www.parisestmarnebois.fr/fr/collecte-des-dechets>



-  Ordures ménagères
-  Emballages
-  Verre

Collecte des déchets alimentaires

NOUVEAU

POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vos biodéchets peuvent être déposés à tout moment dans les points d'apport volontaire déployés sur la ville.

Il vous est possible de récupérer un bioseau sur la **déchèterie de Fontenay-sous-Bois** située au 320 avenue Victor Hugo, sur les horaires d'ouverture. Vous pouvez également effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à environnement@pemb.fr



Un doute sur les déchets que vous pouvez mettre dans votre bioseau ?
Rendez-vous page 8 pour (re)découvrir nos consignes de tri !



Déchets alimentaires



Comment bien trier vos déchets ?

BAC VERT : VERRE

Parce que le verre est **100% recyclable**, nous recyclons déjà 7 bouteilles sur 10 ! Merci de **bien les vider et de les jeter en vrac**.



Pas de vaisselle



Pas d'ampoules



Pas d'éclats de miroir ni verre brisé

BAC JAUNE : TOUS LES EMBALLAGES

Inutile de laver vos emballages (l'eau est aussi une ressource à préserver), il suffit de **bien les vider et de les jeter en vrac** !



Un doute ?
Scannez-moi !



Ne pas imbriquer



Ne pas mettre en sac



Pas d'objets en plastique ni de déchets électroniques

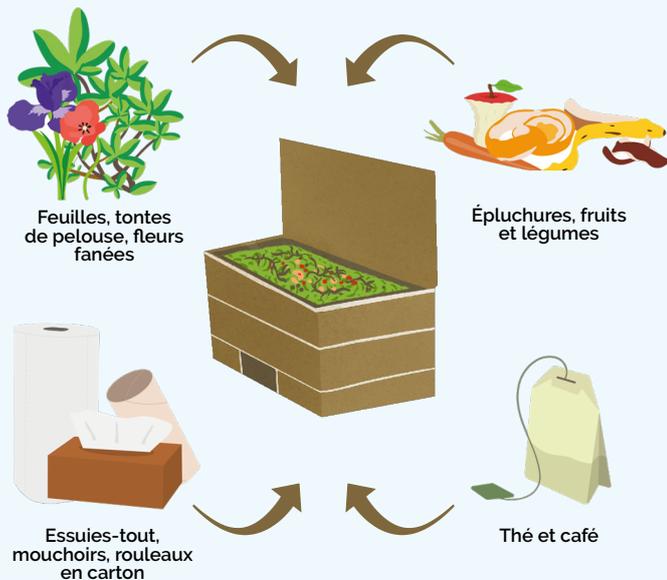


Pas de vêtements

COMPOSTEUR : BIODÉCHETS

Le Territoire met à votre disposition des **composteurs et lombricomposteurs livrés gratuitement chez vous** ainsi qu'un guide d'instruction pour vos biodéchets.

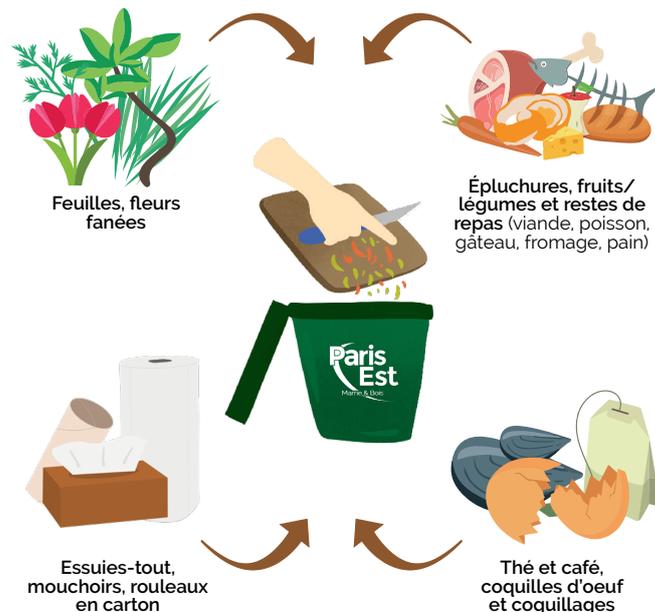
Vous pouvez effectuer votre demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **compost@pemb.fr**.



POINT D'APPORT : DÉCHETS ALIMENTAIRES

Vous pouvez récupérer un bioseau pour transporter vos déchets alimentaires sur **la déchèterie de Fontenay-sous-Bois** située au 320 avenue Victor Hugo, sur les horaires d'ouverture.

Vous pouvez également effectuer une demande auprès du service environnement du Territoire au **01 48 71 59 13** ou par mail à **environnement@pemb.fr**.



BAC GRIS : ORDURES MÉNAGÈRES

Le bac gris est exclusivement réservé à tous les déchets que vous n'avez pas pu trier ni donner !



! Merci de bien vouloir mettre vos déchets dans un **sac fermé**.

Défi Familles zéro déchet

Vous cherchez à réduire vos déchets ?

Retrouvez sur le site internet de Paris Est Marne&Bois le guide « Le zéro déchet : passez à l'action ! » pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche.



Le guide rassemble les conseils et astuces présentés aux familles inscrites dans le cadre du défi « Familles zéro déchet » organisé sur l'ensemble des 13 communes du Territoire. Ce guide de 52 pages a été

pensé pour toute la famille et on peut y trouver entre autres :

- un test sur ses habitudes de consommation
- des recettes de fabrication de produits faits maison et anti-gaspi
- un calendrier détachable des fruits et légumes de saison
- des quiz et mots croisés
- des coloriages et un mode d'emploi « le zéro déchet à l'école » pour les enfants

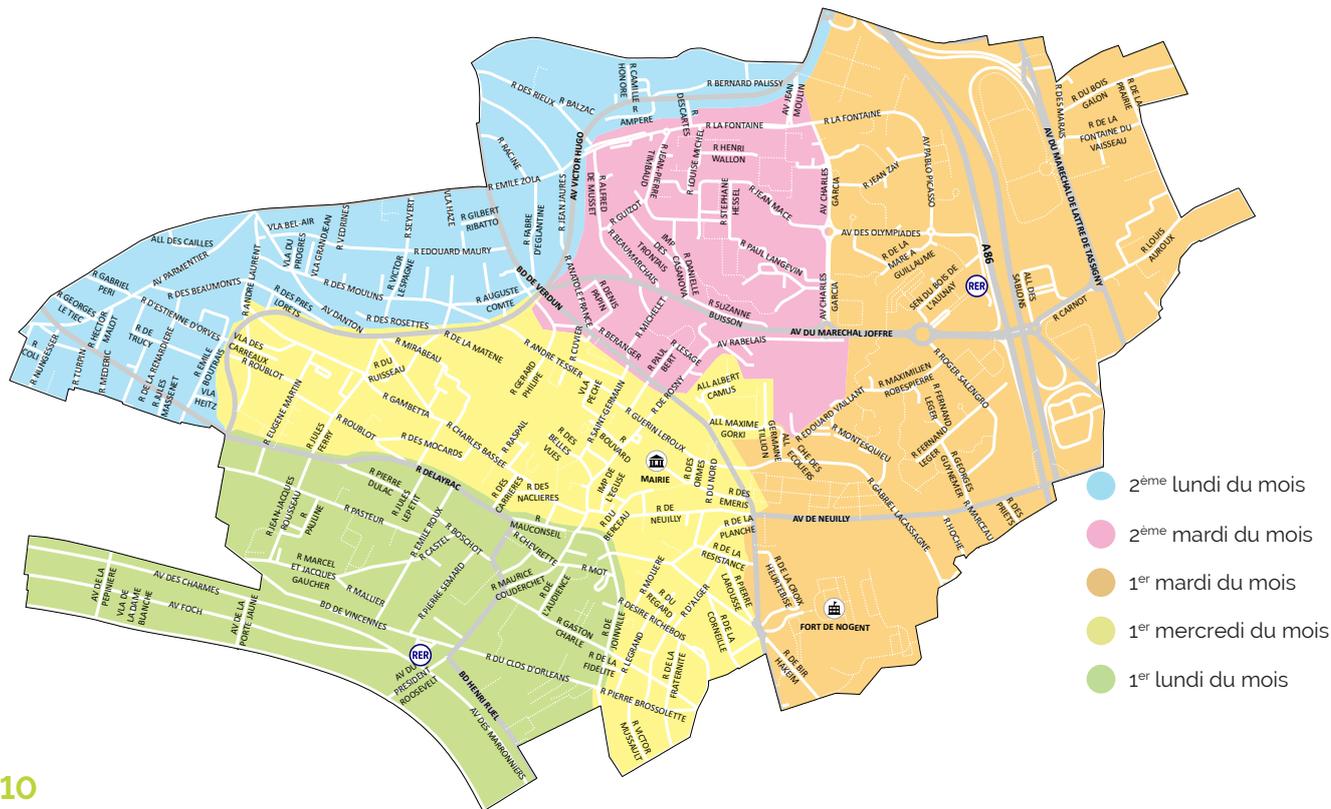
Pour plus de renseignements, vous pouvez scanner le QR Code !



Contact : zerodechet@pemb.fr

Collecte des encombrants

La collecte de vos encombrants dépend de votre **secteur**. Ils sont ramassés le matin entre 5h et 13h et doivent être sortis la veille à partir de 19h. Une collecte sur rendez-vous est également possible (voir page suivante).



Collecte des encombrants

Avant de déposer vos encombrants pour une collecte ou de les déposer en déchèterie, pensez à :

1. Les réparer

Il existe toute sorte de moyens pour réparer vos meubles, vos vêtements, vos équipements électriques. Si des pièces sont trop abimées n'hésitez pas à les remplacer.

2. Les réemployer

Donnez une seconde vie à vos objets et laissez place à votre imagination pour les transformer ou les échanger.

L'enlèvement de vos encombrants se fait aussi via **ClicRDV** sur : <https://user.clicrdv.com/paris-est-marnebois> ou par téléphone au **01 48 71 59 13**. Votre interlocuteur fixera alors une date de ramassage. Vos encombrants sont à déposer **la veille de la collecte, après 19h**.

Dépôt limité à **1 m³, 50 kg et 2 m** maximum.

Les encombrants collectés sont composés de **mobilier usagés, de sommiers, de matelas, de vieilles ferrailles**.

Les **autres déchets** doivent être portés à la déchèterie :

- plâtre
 - gravats
 - déchets ménagers spéciaux (DMS : peintures, solvants, ampoules...)
 - déchets équipements électriques et électroniques (DEEE : écrans, ordinateurs, électroménagers...).
- Mais pensez au « 1 pour 0 » ! Ce dispositif vous permet de déposer vos appareils électriques et électroniques auprès des distributeurs proposant ce type d'équipement !

i

Pensez aux collectes solidaires !

Ecosystem organise 1 à 2 fois par trimestre la **collecte de vos équipements électriques et électroniques**. Il garantit un traitement approprié de vos appareils en assurant la collecte, le réemploi, la réparation, la dépollution et le recyclage des DEEE.

Pour connaître le calendrier, les horaires et les points de collecte sur votre commune, rendez-vous sur www.parisestmarnebois.fr et les réseaux sociaux.

ecosystem



Déchèteries du Territoire

CHAMPIGNY-SUR-MARNE

- 📍 84 voie Sonia Delaunay
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

FONTENAY-SOUS-BOIS

- 📍 320 avenue Victor Hugo
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

LE PERREUX-SUR-MARNE

- 📍 177 rue de Metz
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h

PORT DE BONNEUIL

- 📍 59 route de l'Île Saint-Julien
- 🕒 Lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h
Samedi : 9h-12h & 13h30-17h
Dimanche : 9h-13h

NOISY-LE-GRAND

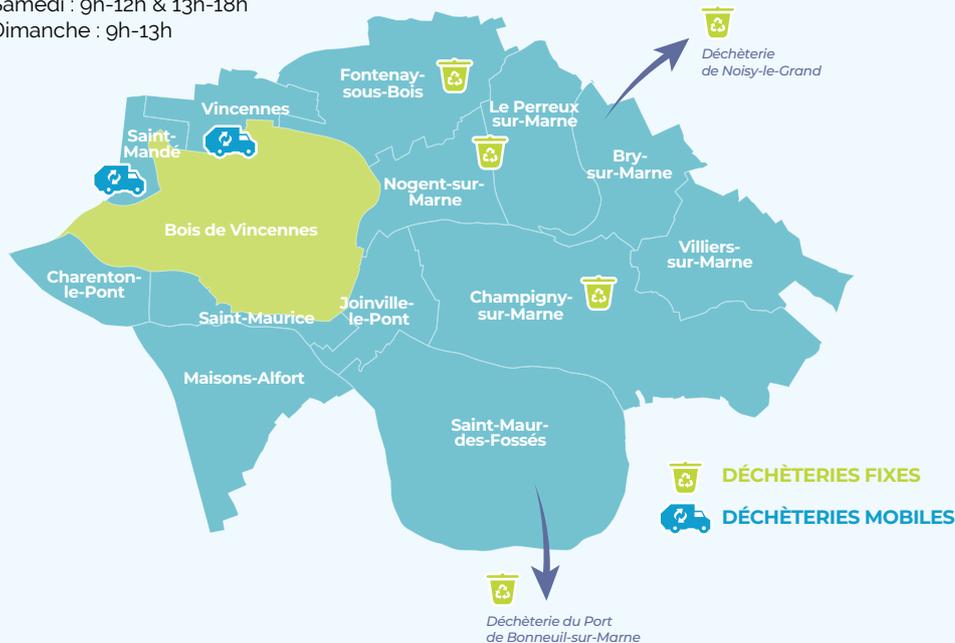
- 📍 9 Rue de la Plaine
- 🕒 Lundi : 14h-17h
Mardi : 9h-12h & 14h-17h
Mercredi : 9h-12h & 14h-19h
Jeudi : Fermé
Vendredi : 10h-12h & 14h-19h
Samedi : 9h-12h & 13h-18h
Dimanche : 9h-13h

i

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Elles sont ouvertes aux habitants du Territoire sur présentation d'une **pièce d'identité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Accès interdit aux professionnels, aux véhicules de plus de 2m de hauteur, aux camions plateaux et aux véhicules logotés. (règlement intérieur disponible sur le site)





**VOUS AVEZ TOUTES LES CARTES
EN MAIN POUR RÉUSSIR**

Intercommunalité Paris Est Marne&Bois
13 communes - 520 000 habitants
1 place Uranie 94340 Joinville-le-Pont

www.parisestmarnebois.fr

Pour tout renseignement, contactez la direction
de l'Environnement et de la Transition Ecologique
au 01 48 71 59 13 ou par mail via environnement@pemb.fr